

Demande de subvention auprès du fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité de la ville de Meyrin

version 7.0 – juillet 2025

Requête n° : (Ne pas remplir)

Nom du projet	
Nom et adresse du requérant	
Personne de contact Téléphone et email	

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.
J'atteste que les informations inscrites dans ce formulaire sont exactes.

Lieu et date : Signature :

Energie	
<input type="checkbox"/> M-E-01 : Pompe à chaleur air-eau	<input type="checkbox"/> M-E-02 : Pompe à chaleur eau-eau
<input type="checkbox"/> M-E-03 : Pompe à chaleur sol-eau avec forage géothermique	<input type="checkbox"/> M-E-04 : Installation solaire thermique
<input type="checkbox"/> M-E-05 : Ventilation dans les habitations avec récupération de chaleur	<input type="checkbox"/> M-E-06 : Installation solaire photovoltaïque
<input type="checkbox"/> M-E-07 : Certificat énergétique des bâtiments avec rapport de conseil (CECB Plus)	<input type="checkbox"/> M-E-08 : Audit PEIK PME
<input type="checkbox"/> M-E-09 : Rénovation de l'enveloppe thermique ponctuelle du bâtiment	<input type="checkbox"/> M-E-10 : Rénovation de l'enveloppe thermique globale
<input type="checkbox"/> M-E-11 : Construction neuve exemplaire	<input type="checkbox"/> M-E-12 : Cours de formation continue pour concierges ou responsables techniques du bâtiment
<input type="checkbox"/> Projet hors catalogue de subventions	

Mobilité	
<input type="checkbox"/> M-M-01 : Véhicules à deux ou trois roues électriques (vélo-cargos électrique, vélo à assistance électrique, motocyclette ou scooter électrique) Demande à effectuer au guichet de la mairie selon la procédure suivante : https://meyrin.ch/fr/votre-mairie-administration-urbanisme-travaux-publics-et-energie-mobilite/subvention-mobilite	<input type="checkbox"/> M-M-02 : Abonnement de transports publics tpg/Léman Pass pour les juniors et les adultes Demande à effectuer directement sur le webshop des tpg : https://webshop.tpg.ch/
<input type="checkbox"/> M-M-03 : Réparation/révision vélo mécanique Demande à effectuer au guichet de la mairie selon la procédure suivante : https://meyrin.ch/fr/votre-mairie-administration-urbanisme-travaux-publics-et-energie-mobilite/subvention-mobilite	<input type="checkbox"/> M-M-04 : VéloPartage Demande à effectuer directement sur le webshop des tpg : https://webshop.tpg.ch/
<input type="checkbox"/> M-M-05 : Réparation/révision vélo à assistance électrique (VAE) Demande à effectuer au guichet de la mairie selon la procédure suivante : https://meyrin.ch/fr/votre-mairie-administration-urbanisme-travaux-publics-et-energie-mobilite/subvention-mobilite	<input type="checkbox"/> Projet hors catalogue de subventions

Biodiversité	
<input type="checkbox"/> M-B-01 : Toitures végétalisées	<input type="checkbox"/> M-B-02 : Plantation d'arbres
<input type="checkbox"/> M-B-03 : Plantation de haies vives indigènes	<input type="checkbox"/> M-B-04 : Entretien du patrimoine arboré
<input type="checkbox"/> M-B-05 : Perméabilisation des surfaces minérales	<input type="checkbox"/> Projet hors catalogue de subventions

Climat	
<input type="checkbox"/> Projet hors catalogue de subventions	

Le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité est destiné à la promotion de la biodiversité, de la sobriété et de l'efficacité énergétique et d'un approvisionnement renouvelable par l'octroi d'aides financières incitatives. Ce Fonds est destiné à des projets qui bénéficient à la commune de Meyrin. Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être des personnes privées, des entreprises, des associations ou des propriétaires immobiliers.

Le règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité adopté le 16 novembre 2021 est disponible ci-après :

https://www.meyrin.ch/sites/default/files/shared/documents/secretariat_general/reglement-du-fonds-communal-energie-de-la-commune-de-meyrin.pdf

Depuis le 1er janvier 2022, un catalogue de subventions est mis en place et a pour but de simplifier le processus de traitement des requêtes :

<https://www.meyrin.ch/fr/agir-pour-demain>

La procédure ainsi que les conditions générales liées aux mesures soutenues sont décrites dans le catalogue.

Les montants accordés par le Fonds ne pourront pas dépasser un plafond maximal de CHF 50'000.- par projet.

Merci de bien vouloir renvoyer ce formulaire à l'adresse : ute@meyrin.ch

Votre demande sera étudiée par Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie de la ville de Meyrin.

Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie
Case postale 367
Rue des Boudines 2
1217 Meyrin

Tél. 022 782 82 82
<https://www.meyrin.ch>
ute@meyrin.ch